

Fait: 14.08.2024

Pages: 1 de 10

v.9 07/2023

FICHE DE DONNÉES SÉCURITÉ

Selon le Règlement (EG) 1907/2006

Selon le Règlement (EU) 2020/878

1945 Lemongrass extra bio



1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identifiant du produit

Forme du produit:	Substance (UVCB - substance de composition inconnue ou variable)
Nom commercial:	Lemongrass extra bio
Nom botanique:	Cymbopogon flexuosus
INCI:	Cymbopogon flexuosus Leaf Oil
CAS TSCA-No:	/
CAS-No:	91844-92-7
EINECS-No:	295-161-9
FEMA-No:	2624
Numéro d'enregistrement REACH	Un numéro d'enregistrement n'est pas disponible pour cette substance car la substance ou ses utilisations sont exemptées d'enregistrement, le volume annuel ne nécessite pas d'enregistrement.

1.2 Usage recommandé et restrictions d'utilisation

1.2.1 Usage recommandé:	Substance parfumante et/ou aromatisante
1.2.2 Restrictions d'utilisation:	Aucune information supplémentaire n'est disponible

1.3 Données relatives au fournisseur

Nom fournisseur:	AYUS GmbH
Adresse:	Am Dreschschopf 1, 77815 Bühl, Deutschland
Téléphone:	+49 7227 600 99-0
Fax:	+49 7227 600 99-99
E-mail:	info@ayus.team

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Alarme anti poison: +49 89-19240

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Classe et catégorie de danger	Code	Mention de danger
Effet corrosif/irritant sur la peau, Catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau, Sensibilisation de la peau Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Graves lésions oculaires/irritation oculaire, Catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Dangereux pour l'environnement aquatique, Catégorie chronique 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme et mention de danger

		-	-	-
--	--	---	---	---

ATTENTION

H-Phrase:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P-Phrase:

Prévention:

P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...

Réaction:

P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P321	Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette).
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.

Entreposage:

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Allergène (selon réglementation (CE) No. 1223/2009 sur les produits cosmétiques)

Allergène	Concentration
Citral	60 - 80 %
Geraniol	2 - 8 %
Linalol	0,5 - 3 %
Limonene	< 3 %
Citronellol	< 0,5 %
Isoeugenol	< 0,5 %

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Nature du produit

Caractéristiques chimiques: huile essentielle(100% pure et naturelle)Cymbopogon flexuosus

Composants dangereux: Classification selon le Règlement (CE) No 1272/2008

Ingredient	Concentration	Numéro de code	Classification CLP
6-Methyl-5-hepten-2-one	1 - 3 %	CAS-No: 110-93-0 EINECS-No: 203-816-7	liquide et vapeurs inflammables 3 - H226
alpha-Pinene	< 0,1 %	CAS-No: 80-56-8 EINECS-No: 201-291-9	liquide et vapeurs inflammables 3 - H226 effet corrosif/irritant 2 - H315

			sensibilisation de la peau 1 - H317 risque par aspiration 1 - H304 aiguë Catégorie 1 - H400 Catégorie chronique 1 - H410
beta-Caryophyllene	< 2 %	CAS-No: 87-44-5 EINECS-No: 201-746-1	risque par aspiration 1 - H304 sensibilisation de la peau 1 - H317
Camphene	< 0,5 %	CAS-No: 79-92-5 EINECS-No: 201-234-8	matière solide inflammable 1 - H228 aiguë Catégorie 1 - H400 Catégorie chronique 1 - H410 provoque une sévère irritation des yeux 2 - H319
Caryophyllene oxide	< 1 %	CAS-No: 1139-30-6 EINECS-No: 214-519-7	effet corrosif/irritant 2 - H315 provoque une sévère irritation des yeux 2 - H319
Citral (Neral + Geranial)	60 - 85 %	CAS-No: 5392-40-5 EINECS-No: 226-394-6	effet corrosif/irritant 2 - H315 sensibilisation de la peau 1 - H317
Citronellal	< 1 %	CAS-No: 106-23-0 EINECS-No: 203-376-6	effet corrosif/irritant 2 - H315 sensibilisation de la peau 1 - H317 catégorie chronique 2 - H411
Citronellol	< 0,5 %	CAS-No: 106-22-9 EINECS-No: 203-375-0	effet corrosif/irritant 2 - H315 sensibilisation de la peau 1 - H317 provoque une sévère irritation des yeux 2 - H319
Citronellyl acetate	< 0,5 %	CAS-No: 150-84-5 EINECS-No: 205-775-0	effet corrosif/irritant 2 - H315 catégorie chronique 2 - H411
Geraniol	1 - 8 %	CAS-No: 106-24-1 EINECS-No: 203-377-1	sensibilisation de la peau 1 - H317
Geranyl acetate	0,1 - 6 %	CAS-No: 105-87-3 EINECS-No: 203-341-5	effet corrosif/irritant 2 - H315 sensibilisation de la peau 1 - H317 catégorie chronique 3 - H412
Limonene	< 4 %	CAS-No: 138-86-3 EINECS-No: 205-341-0	liquide et vapeurs inflammables 3 - H226 effet corrosif/irritant 2 - H315 sensibilisation de la peau 1 - H317 Catégorie chronique 1 - H410 aiguë Catégorie 1 - H400

Linalool	0,5 - 3 %	CAS-No: 78-70-6 EINECS-No: 201-134-4	sensibilisation de la peau 1 - H317
Methyl chavicol (Estragole)	< 0,05 %	CAS-No: 140-67-0 EINECS-No: 205-427-8	toxicité aiguë 4 - H302 effet corrosif/irritant 2 - H315 mutagénicité 2 - H341 sensibilisation de la peau 1 - H317
Myrcene	< 4 %	CAS-No: 123-35-3 EINECS-No: 204-622-5	liquide et vapeurs inflammables 3 - H226 effet corrosif/irritant 2 - H315 provoque une sévère irritation des yeux 2 - H319 risque par aspiration 1 - H304
trans-Isoeugenol	< 0,5 %	CAS-No: 5932-68-3 EINECS-No: 227-678-2	effet corrosif/irritant 2 - H315 provoque une sévère irritation des yeux 2 - H319 sensibilisation de la peau 1 - H317 peut irriter les voies respiratoires - H335

4. PREMIER SECOURS

4.1 Description des soins nécessaires

Inhalation excessive:	Transporter la personne incommodée à l'air frais. S'assurer d'une bonne circulation d'air.
Contact avec la peau:	Se laver à grande eau, changer de vêtements si nécessaire.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment (minimum 2 litres) en ouvrant les grandes paupières sous le robinet d'eau. Si une irritation persiste ou que l'on aperçoive une lésion quelconque, consulter votre ophtalmologiste avec le produit. Pour les porteurs de lentilles : rincer immédiatement les yeux.
Ingestion:	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin.

4.2 Symptômes / effets les plus importants, aigus ou retardés

Pas de données.

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Contactez immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction

Agents extincteurs appropriés: Extincteurs à gaz carbonique ou à poudre (Classes ABC), Extincteurs à mousse.
Agents extincteurs déconseillés: Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers spécifiques du produit

La combustion peut provoquer une pollution de la fumée.
Éviter de respirer les vapeurs.

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas attaquer le feu avec de l'eau : l'eau au lieu d'éteindre a tendance à alimenter le feu. Les huiles essentielles ont la faculté de flotter sur l'eau. La propagation du feu est alors accélérée. Pour éteindre un feu naissant à base d'huile essentielle, utiliser un extincteur spécifique à poudre ABC (ou équivalent). Si le feu n'est pas important, on peut l'éteindre par recouvrement à l'aide de terre, de sable ou d'une couverture.

6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les habits. Eloigner toute source potentielle d'inflammation. Aérer les locaux. Ne pas fumer.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Se débarrasser des torchons, éponges, etc... ayant servi à éponger selon les prescriptions réglementaires en vigueur.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les gros débordements doivent être nettoyés à l'aide de matières absorbantes inertes qui seront ensuite balayées et détruites selon la réglementation en vigueur. (par ex.. sable, terre).

6.4 Référence à d'autres sections

Se référer aux sections 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les zones de travail où le produit est manipulé. Eviter le contact, ne pas inhaler les vapeurs, ne pas ingérer en l'état. Ne pas exposer à la chaleur ou aux flammes.

7.2 Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités

Stocker à l'abri de la chaleur, de la lumière et dans des récipients fermés. Refroidir les locaux de stockage et les aérer suffisamment.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de recommandations particulières.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôles

Les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène: Laver après chaque contact, avant de manger et à la fin de la journée de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle:

Protection des voies respiratoires: Généralement pas nécessaire dans les locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des yeux: Le port de lunettes de protection est recommandé.

Protection des mains: Le port de gants imperméables.

Protection de la peau: Eviter tout contact avec la peau. Le port d'habit spécialisé est recommandé.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Couleur: jaune à vert jaune jaune

Apparence: liquide huileux

Odeur: épicé, eugénolaire

pH: 4,5 - 6

Point de fusion: 70°C

Solubilité: Insoluble

Taux d'évaporation: Non disponible

Limites supérieures /inférieurs d'inflammabilité: Non disponible

Densité à 20 °C: 0,882 - 0,905

Indice de réfraction à 20 °C: 1,472 - 1,486

Pouvoir rotatoire à 20 °C: - 5° de + 4°

9.2 Autres informations:

Composants principaux: Cymbopogon flexuosus Leaf Oil

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Ce produit est stable aux chocs, aux vibrations et à la pression dans des conditions normales d'utilisations.

10.2. Stabilité chimiques

Ce produit est stable aux chocs, aux vibrations et à la pression dans des conditions normales d'utilisations.

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Aucune selon nos connaissances.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas chauffer à une température élevée. Ne pas exposer les récipients fermés au soleil. Eloigner des sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Eviter toutes matières inflammables, PVC.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Dangers évalués et ses annexes pour le cas des Substances Naturelles Complexes et/ou des mélanges:

Description chimique	Orale LD50	Par voie cutanée LD50	Par inhalation LC50
6-Methyl-5-hepten-2-one	3.500 mg/kg (rat)	> 5.000 mg/kg (rabbit)	/
alpha-Pinene	3.700 mg/kg (rat)	> 5.000 mg/kg (rabbit)	/
beta-Caryophyllene	/	/	/
Camphene	5.000 mg/kg (rat)	> 2.500 mg/kg (rabbit)	/
Caryophyllene oxide	> 5.000 mg/kg (rat)	> 2.000 mg/kg (rabbit)	/
cis-beta-Ocimene	/	/	/
cis-Isocitral	/	/	/
Citral (Neral + Geranial)	4.960 mg/kg (rat)	2.250 mg/kg (rabbit)	/
Citronellal	2.420 mg/kg (rat)	2.500 mg/kg (rabbit)	/
Citronellol	3.450 mg/kg (rat)	2.650 mg/kg (rabbit)	/
Citronellyl acetate	6.800 mg/kg (rat)	/	/
Geraniol	3.600 mg/kg (rat)	> 5.000 mg/kg (rabbit)	/
Geranyl acetate	6.330 mg/kg (rat)	/	/
Limonene	5.300 mg/kg (rat)	/	/
Linalool	2.790 mg/kg (rat)	5.610 mg/kg (rabbit)	/
Methyl chavicol (Estragole)	1.230 mg/kg (rat)	> 5.000 mg/kg (rabbit)	/
Myrcene	> 11.390 mg/kg (rat)	> 5.000 mg/kg (rabbit)	/
trans-beta-Ocimene	/	/	/
trans-Isocitral	/	/	/
trans-Isoeugenol	2.500 mg/kg	/	/

Corrosion cutanée / irritation cutanée:

H315 Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger d'aspiration:

Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité:

Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxique pour la reproduction:

Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Aucunes données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Aucunes données disponibles.

Informations sur les voies d'exposition probables:

Aucunes données disponibles.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:

Aucunes données disponibles.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques de courte et de longue durée

Aucunes données disponibles.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Utiliser le produit conformément aux bonnes pratiques de laboratoire (BPL) afin que le produit ne soit pas rejeté dans l'environnement. Selon le règlement (CE) No 1272/2008:

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour la daphnie (EC50):

Aucune autre information pertinente disponible.

12.2 Persistance et biodégradabilité:

Aucune autre information pertinente disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Facteur de bioconcentration (BCF):**

Aucune autre information pertinente disponible.

Coefficient n-octanol / eau (log KO/W):

Aucune autre information pertinente disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune autre information pertinente disponible.

12.5 Résultat des évaluations PBT* et vPvB* :

Aucune autre information pertinente disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune autre information pertinente disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 Numéro ONU**

1266

14.2 Nom d'expédition approprié

Transport par terre: ADR/RID; Produits de parfumerie contenant des solvants inflammables
Transport maritime: IMDG/IMO; Produits de parfumerie contenant des solvants inflammables
Transport aérien: ICAO/IATA; Produits de parfumerie contenant des solvants inflammables

14.3 Classe de risque de transport

ADR/RID: Class 3
IMDG/IMO: Class 3
ICAO/IATA: Class 3

14.4 Groupe de conditionnement

ADR/RID: Groupe d'emballage III
IMDG/IMO: Groupe d'emballage III
ICAO/IATA: Groupe d'emballage III

14.5 Dangers écologiques

IMDG - Marine Polluant: Oui

14.6 Précaution particulières à prendre par l'utilisateur

Non déterminé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non déterminé.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation / Législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 67/548/CEE du Conseil (classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses) et modifications ultérieures.

Directive 1999/45/CE de la Commission (classification, emballage et étiquetage des marchandises dangereuses) et les modifications ultérieures.

Directive 98/24/CE de la Commission (protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre l'exposition aux Danger dû aux agents chimiques présents sur le lieu de travail).

Directive 2003/15/EG.

Directive 2006/8/EG.

Directive 91/322/EWG.

Directive 2000/39/EG.

Règlement CE No 1907/2006 (REACH) et modifications ultérieures.

Règlement CE No 1272/2008 (CLP).

Règlement CE No 790/2009.

Directive 2003/105/CE (contrôle des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses) et les ajouts ultérieurs.

Règlement administratif sur les substances dangereuses pour l'eau 2005.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

Informations sur la version actuelle

Cette fiche technique remplace toutes les éditions précédentes. Il a été élaboré conformément aux exigences du Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH).

Liste des abréviations:

ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
CLP: Classification, Labeling, Packaging
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
FEMA: Federal Emergency Management Agency
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals
IATA: Dangerous Goods Regulation by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods
IMO:	International Maritime Organization
INCI:	International Nomenclature of Cosmetic Ingredients
LC50:	Letale Konzentration, für 50 Prozent der Testpopulation
LD50:	Letale Dosis, für 50 Prozent der Testpopulation
REACH:	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
PBT:	Persistent Bioaccumulating Toxicants
vPvB:	Very Persistent and Very Bioaccumulative Substance
RID:	Regulation Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
STOT:	Specific Target Organ Toxicity
TSCA:	Toxic Substances Control Act

Informations sur les dangers conformément au règlement (CE) No 1272/2008 (CLP):

Code	Description
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité selon le règlement (CE) No 1272/2008 (CLP):

Code	Description
Prévention:	
P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...

Réaction:

P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P321	Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette).
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.

Stockage:

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

Notes de formation:

Dangers possibles:	voir point 2
Mesures de premiers secours:	voir point 4
Mesures de lutte contre l'incendie:	voir point 5
Équipement de protection individuelle approprié:	voir point 8
Instructions d'élimination:	voir point 13

Les informations fournies correspondent à l'état actuel de nos connaissances. Ils ont été obtenus au meilleur de notre connaissance et sa conscience. Les informations contenues dans le présent document sont données à titre indicatif uniquement pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et en cas de déversement et ne sont pas couvertes par la garantie et les spécifications de qualité. Ces informations se réfèrent uniquement à l'article explicitement spécifié et ne peuvent être valables pour un tel article que s'il est utilisé avec d'autres articles ou d'autres processus, s'il n'est pas spécifié dans le texte. Bien que le plus grand soin ait été apporté à l'obtention des données, il n'est

pas possible de garantir leur exactitude. Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'exactitude des données, car elles ont été partiellement reprises d'autres sources.

Remarque: Cette fiche technique contient les données techniques des produits telles qu'elles ont été transmises à Ayus GmbH à la date de création. Ayus GmbH n'assume aucune garantie quant à l'exactitude des informations - ceci n'incombe qu'au producteur ou au producteur. L'acheteur ou l'utilisateur est seul responsable de la bonne utilisation du produit ainsi que de la manipulation et du stockage corrects. On a souligné les conséquences d'une mauvaise utilisation.

Ce document est créé électroniquement et est valable sans signature.